Périodiques non canadiens

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe cet après-midi à ce débat sur la radiodiffusion et la télévision sur la côte ouest et la frontière surtout entre Détroit et Windsor et Toronto et Buffalo.

Les députés de la côte ouest ne peuvent songer à la tévévision sans participer au débat qui se déroule parmi nos mandants sur l'opportunité des mesures prévues par le bill C-58 et sur les récentes auditions du CRTC sur la côte ouest. Nous savons tous qu'elles sont en veilleuse dans l'attente du résultat d'un appel interjeté contre la décision du juge Dubé à l'égard du droit de la Capital City Co-operative de concurrencer la compagnie de câblodistribution Victoria qui détient actuellement cette concession à Victoria. Il semble que tout ce qui concerne la câblodistribution, la télévision et la radio se soit interrompu sur la côte ouest en attendant le résultat de cet appel. J'aurais préféré que le CRTC poursuive ses auditions car je crois qu'elles ont beaucoup à voir avec ce bill.

Quand on parle aux habitants de la côte ouest de supprimer des émissions qu'ils sont habitués à recevoir de Portland, de Seattle et de Tacoma, la conversation finit toujours pas porter sur KVOS. La réponse est invariablement la même; le gouvernement va s'en occuper grâce au bill C-58. Voilà le genre de mépris de l'opinion publique qui donne à nos électeurs l'impression que l'on ne tient aucun compte d'eux, et ce bill en est un exemple.

J'ai écouté avec intérêt les réponses données l'autre jour par le ministre des Communications (M^{me} Sauvé) aux questions de mon collègue le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). L'honorable représentante semble croire que le problème n'existe qu'à Vancouver, mais les difficulté du CRTC concernent la câblodistribution à Victoria. Chacun sait que Victoria occupe une position privilégiée au Canada pour deux raisons: elle jouit d'un climat idéal et de bons programmes de télévision.

La télévision sur la côte ouest est vraiment fantastique et cela n'est pas dû aux diffusions gratuites de la Société Radio-Canada. Si ce service est aussi bon, c'est parce que les Canadiens ont voulu recevoir d'autres chaînes que celle de Radio-Canada. Sur la côte ouest, on peut recevoir sans le câble le canal 2, la station de Radio-Canada à Vancouver, le canal 6, une station qui diffuse en grande partie des programmes de Radio-Canada à Victoria et la chaîne CTV au canal 8. Si ces stations sont à la hauteur de leur réputation en matière d'information et d'émissions de variétés, on pourrait croire qu'une société de câblodistribution aurait eu du mal à s'implanter dans cette région, mais ce n'est pas le cas. Grâce à la câblodistribution, les habitants de Victoria et de Vancouver reçoivent continuellement dix ou onze chaînes excellentes, et ce sont ces émissions-là que les gens de la région veulent voir.

Il fut un temps où j'étais fier partisan de la télévision canadienne car je croyais qu'en général elle était de meilleur goût que ce qui nous parvenait, de l'autre côté de la frontière, dans la région de Toronto, dans la péninsule du Niagara ou dans les régions de Windsor et de Vancouver. J'ai changé d'avis. Tout en écoutant le débat, au début de l'après-midi, je m'occupais de signer quelques lettres; je suis tombé sur une lettre de l'une de mes commettantes, datée du 25 janvier 1976. Voici ce qu'elle dit:

Monsieur,

Permettez que je vous demande de protester en notre nom contre l'émission sur les contraceptifs que nous a présentée samedi soir, aux informations, le 24 janvier 1976, la télévision de Radio-Canada. Et c'est avec notre argent que l'on a introduit cette émission dégoûtante dans nos demeures! Il est absolument impossible de comprendre la mentalité et la malhonnêteté du producteur de l'émission, c'est-à-dire Radio-Canada, et nous voulons crier bien haut notre réprobation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Je reçois beaucoup de lettres comme celle-là. On dirait que l'objectif du gouvernement est de limiter notre liberté de choisir les émissions qui nous plaisent. Si le bill C-58 est adopté sans amendement, notre liberté sera encore plus restreinte.

Il y a beaucoup de choses qui me chicotent dans le bill et je voudrais parler de l'une de ces choses. C'est l'intégrité même de la Chambre et du Canada. Nous étudions la partie du bill C-58 concernant la radiodiffusion. Si la mesure est adoptée sans amendement nous mettons fin à des services dont bénéficient les Canadiens depuis plus de vingt ans. Je ne dis pas que tout est bon ni que tout est mauvais, mais il doit y avoir une raison d'agir ainsi dans le meilleur intérêt de notre pays.

Personne ici ne peut prétendre que les dispositions du bill sur le *Time* et le *Reader's Digest* n'ont pas rejeté dans l'ombre la partie qui porte sur la radiodiffusion au point que la plupart des députés et les journaux ont oublié de scruter la question de la radiodiffusion.

Dans les couloirs, au caucus, et dans les journaux, on décrit le bill C-58 comme le bill sur l'édition ou le bill de *Time* et *Reader's Digest*. Dans certains cercles on l'intitule même le bill sur le monopole Maclean-Hunter! Je voudrais vous dire, madame l'Orateur, que cet article du bill C-58 affectera surtout, et directement, la vie de millions de Canadiens encore plus que le domaine de l'édition.

J'ai fait allusion à l'intégrité du Canada et de la Chambre. Je voudrais revenir sur certains points. Tout d'abord, nous acceptons des stations américaines un service que recherchent les Canadiens. Cela a été pleinement prouvé en Colombie-Britannique, au cours des dernières semaines, à la réunion du CRTC à Vancouver. Comme Canadien, je déclare que si nous acceptons ce service nous devons le payer, autrement nous devons y renoncer. Mais alors, on entendrait des clameurs d'un bout à l'autre du Canada! Telle est l'importance que nos commettants accordent à cette question.

Deuxièmement, quelqu'un d'un côté ou de l'autre de l'allée a-t-il pris le temps d'examiner ce bill et cet article, par rapport au commerce? Je ne le crois pas, et j'estime que c'est de la négligence. Il existe une différence fondamentale entre l'édition et la radiodiffusion. L'édition, c'est-à-dire Time et Reader's Digest représente véritablement une industrie canadienne. Ces magazines sont publiés, imprimés et distribués au Canada. Dans le domaine de l'édition, il s'agit d'un impôt interne. La radiodiffusion constitue un service d'importation. Il arrive dans la région de Detroit en provenance de stations situées à Windsor, et à Toronto et Vancouver par des stations se trouvant à Buffalo et Bellingham.

Je voudrais à nouveau parler de notre intégrité. Est-ce que nous avons analysé les accords signés par le Canada en vertu du GATT? Comme nation souveraine, nous avons